



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-16-0629 du 29/06/2016

Arrêté du 14 juin 2016

ARRETE PORTANT NOMINATION ET PROMOTION D'ECHELON D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte nomination et promotion d'échelon d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe.

Date d'application : 01/05/2016

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION ET PROMOTION D'ÉCHELON D'UN INSPECTEUR
DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE DANS LE GRADE D'INSPECTEUR
DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION ET PROMOTION D'ÉCHELON D'UN INSPECTEUR
DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE DANS LE GRADE D'INSPECTEUR
DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Finances
et des Comptes publics

ARRÊTÉ

portant nomination et promotion d'échelon d'un inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté de mise en détachement du 8 avril 2016 auprès de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), de M. Yves JANIN ;
- Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE:

Article premier : l'inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale dont le nom suit, est nommé inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe et affecté en cette qualité dans les fonctions et dans les conditions ci-après indiquées:

Prénom	Nom	N° DGFIP	Grade Date de prise de rang Date d'effet	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Grade Date de prise de rang Date d'affectation
YVES	JANIN	813986	IDIV CN 4 01/04/2016 01/04/2016	EN DÉTACHEMENT AUPRÈS DE LA MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE (MNC) À FORT DE FRANCE	EN DÉTACHEMENT AUPRÈS DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER (IFREMER)	IDIV HC 2 01/04/2016 01/05/2016

Article 2 : le présent arrêté prendra effet à la date mentionnée à l'article premier et sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 14 JUIN 2016

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH – 1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFIP Direction générale des Finances publiques
Directeur de publication : Bruno Parent
ISSN 2268-0756